



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

---

AT/vg

### Commission des Pétitions

#### Procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2012

##### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 8 mai et des 3 et 17 octobre 2012
2. Pétition n° 321 concernant l'autorisation d'une installation de production d'asphalte à Schifflange  
- Examen de la pétition
3. Pétition n° 322 pour le renouvellement et l'agrandissement du Musée national de la Résistance d'Esch/Alzette  
- Examen de la pétition
4. Pétition n° 312 concernant la décharge pour ancienneté pour les chargés de cours  
- Présentation d'un projet de lettre aux pétitionnaires
5. Pétition n° 290 contre les nuisances excessives aux environs de la station émettrice de RTL à Marnach  
- Suivi de la pétition
6. Recommandation n° 48 de la Médiateure relative à la réinstauration d'une procédure de remise gracieuse en matière de TVA  
- Examen de la Recommandation
7. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, M. André Bauler, M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot remplaçant M. Fernand Diederich, Mme Marie-Josée Frank, M. Camille Gira, M. Ali Kaes, Mme Tessy Scholtes

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Diederich, M. Serge Urbany

\*

Présidence : M. Camille Gira, Président de la Commission

\*

**1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 8 mai et des 3 et 17 octobre 2012**

Les projets de procès-verbal des réunions du 8 mai et du 3 octobre sont adoptés. En ce qui concerne le procès-verbal de la réunion du 17 octobre, il y a lieu d'ajouter au point 2) au sujet du contrôle des signataires d'une pétition publique la phrase suivante : « Par ailleurs, la Commission se prononce pour l'ouverture de la signature aux frontaliers pour toute pétition publique indépendamment de l'objet de la pétition. » Sous réserve de cet ajout, le projet de procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2012 est adopté.

**2. Pétition n° 321 concernant l'autorisation d'une installation de production d'asphalte à Schifflange**

**- Examen de la pétition**

La pétition n°321 s'oppose à l'installation d'une production d'asphalte dans la Zone industrielle « Um Monkeler » à Schifflange, notamment pour les raisons suivantes : nuisances sonores, risques de santé ou encore des odeurs nauséabondes. Le site d'installation se trouve d'ailleurs à proximité des habitations et d'une crèche.

Les pétitionnaires soulignent en outre que la législation actuelle en de commodo et de incommodo ne permet pas une analyse approfondie de projets d'envergure. En effet, le délai prévu de 15 jours est assez court et la législation ne permet que la consultation du dossier sur place auprès de l'administration communale. D'après les pétitionnaires, ceci serait contraire à la convention de Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée le 25 juin 1998.

M. le Président est d'avis qu'il devrait être possible de mettre un dossier à disposition des citoyens sur un support électronique.

La Commission décide de transmettre cette pétition pour prise de position au Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures. La Commission souhaite également connaître l'avis de M. le Ministre au sujet de la critique des pétitionnaires quant au délai et aux modalités de consultation des dossiers commodo/incommodo.

**3. Pétition n° 322 pour le renouvellement et l'agrandissement du Musée**

## **national de la Résistance d'Esch/Alzette**

### **- Examen de la pétition**

Les pétitionnaires, à savoir l'association « Frënn vum Resitenzmusée », regrettent que le Musée national de la Résistance d'Esch-sur-Alzette n'est plus en mesure de remplir sa mission. En effet, la forme et le contenu de l'exposition seraient dépassés et il n'y aurait ni d'espaces pour les archives ni pour des activités pédagogiques. La Ville d'Esch et le Ministère de la Culture avait entamé des négociations sur les travaux de rénovation et d'agrandissement indispensables. Quoique retenu dans le programme gouvernemental de 2009, le projet a été rayé de la liste des investissements dans le cadre des mesures d'économies budgétaires.

La Commission décide de se renseigner auprès de la Ministre de la Culture si le Gouvernement envisage de procéder au renouvellement du Musée national de la Résistance dans les prochaines années.

#### **4. Pétition n° 312 concernant la décharge pour ancienneté pour les chargés de cours**

##### **- Présentation d'un projet de lettre aux pétitionnaires**

La Commission adopte le projet de lettre présenté (cf. annexe). Les pétitionnaires sont donc informés des conclusions de la Commission et la pétition est par conséquent à considérer comme étant close.

#### **5. Pétition n° 290 contre les nuisances excessives aux environs de la station émettrice de RTL à Marnach**

##### **- Suivi de la pétition**

M. le président renvoie aux jugements récents en la matière : le jugement du 12 mai 2011 du Tribunal administratif et le jugement d'appel de la Cour administrative du 2 février 2012. Dans le jugement du Tribunal administratif, « il n'est pas contesté en cause que l'exploitation de la station d'émission radio litigieuse est à l'origine de dérèglements et de dysfonctionnements graves au niveau de l'utilisation notamment d'appareils électroménagers, d'équipements électroniques et d'installations électriques se trouvant dans des maisons d'habitation. Lesdits dérèglements et dysfonctionnements peuvent le cas échéant avoir une influence sur la sécurité du public et du voisinage de la station d'émission radio litigieuse, tel étant notamment le cas dans les hypothèses où des portes de garage électriques se mettent en mouvement sans l'intervention de l'homme ou que des appareils électroménagers se mettent en état de fonctionnement sans qu'ils n'aient été mis en marche par leurs utilisateurs, comme cela a pu être constaté de manière non contestée dans les maisons d'habitation situées dans les environs immédiats de la station d'émission radio ».

Le Tribunal administratif vient à la conclusion que le recours en réformation partielle introduit par les exploitants de la station émettrice à Marnach est à rejeter. Or, la Cour administrative saisie d'une requête d'appel des sociétés CLT-UFA et Broadcasting Center Europe, déclare cet appel justifié et renverse partiellement le jugement du Tribunal administratif de sorte que l'autorisation d'exploitation reste en vigueur jusqu'au 30 décembre 2014. En effet, la Cour

estime que le norme imposée par l'ITM dans les conditions d'exploitation de la station s'applique qu'aux appareils électriques et électroniques et non pas à la station d'émission.

Dans un courrier au Ministre du Travail et de l'Emploi du 27 juin 2012, la société BCE confirme qu'elle est toujours disposée à interrompre ses émissions au 31 décembre 2014, voire plus tôt si les clients en ondes moyennes venaient à disparaître ou si des projets de reclassement des terrains et de reconversion du site se concrétiseraient. La BCE informe qu'elle a entamé des discussions avec l'Entreprise des P&T en vue de réaliser éventuellement un Datacenter à Marnach.

M. le Président regrette fortement qu'à la lumière de ce jugement, il n'y a plus moyen d'accorder une suite favorable à la demande des pétitionnaires et procédant à la fermeture de la station émettrice à Marnach. Il y a lieu d'en informer les pétitionnaires en se référant au jugement de la Cour administrative.

**6. Recommandation n° 48 de la Médiateure relative à la réinstauration d'une procédure de remise gracieuse en matière de TVA**

**- Examen de la Recommandation**

La recommandation n°48 est transmise pour prise de position au Ministre des Finances.

Luxembourg, le 23 octobre 2012

La secrétaire,  
Anne Tescher

Le Président,  
Camille Gira

Annexe :

Pétition n°312 – projet de lettre aux pétitionnaires

Luxembourg, le 23 octobre 2012

Dossier suivi par Mme Anne Tescher  
Secrétaire de la Commission des Pétitions  
Tél.: 466 966 264  
Courriel : atescher@chd.lu

FNCTTFEL Landesverband  
Monsieur Guy Greivelding  
Président  
63, rue de Bonnevoie  
L-1260 Luxembourg

---

Concerne : Pétition n° 312 concernant la décharge pour ancienneté pour les chargés de cours

Monsieur le Président,

La Commission des Pétitions admet qu'il y a effectivement une situation inégalitaire en ce qui concerne les décharges pour ancienneté. La majorité des membres de la Commission ont proposé de remédier à cette situation en suggérant un modèle d'attribution des décharges pour ancienneté aux chargés de cours qui prenne en compte non seulement l'âge de l'enseignant, mais également ses années de service.

Il n'y a cependant pas eu consensus parmi les membres de la Commission au sujet de cette proposition de compromis. Certains députés ont fait valoir que cette question devrait être tranchée dans le cadre de la réforme de la fonction publique dont les principes directeurs sont en train d'être déclinés secteur par secteur et estiment qu'il est préférable à ce stade de ne pas intervenir en proposant des solutions concrètes. D'autres ont fait valoir que l'augmentation des bénéficiaires des décharges entraînerait la création de postes supplémentaires, ce qui est difficilement justifiable dans le contexte économique actuel et l'état des finances publiques.

La Commission des Pétitions comprend le malaise qui existe au vu de l'attribution de décharges à seulement une partie du corps enseignant. Par conséquent, faute de consensus, une solution devra être dégagée dans un contexte plus global, à savoir celui de la réforme de la fonction publique.

Pour des plus amples détails au sujet de ses discussions, la Commission des Pétitions renvoie aux documents publiés sur le site Internet de la Chambre (<http://www.chd.lu/wps/portal/public/ListesPetitions>).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Laurent Mosar  
Président de la Chambre des Députés

Transmis en copie pour information  
- aux Membres de la Commission des Pétitions  
- aux Membres de la Conférence des Présidents  
Luxembourg, le 19 octobre 2012

Anne Tescher  
Secrétaire de la Commission des Pétitions